

Compte rendu de séance Séance du 17 Juillet 2017

L' an 2017, le 17 Juillet à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du Conseil sous la présidence de Dominique DERUISSEAUX, Maire.

Présents: M. Dominique DERUISSEAUX, Maire, Mmes : Céline AUBRY, Christine CROUCHET, Claudine DEVIGNE, Valérie LEMAIRE-LALOUBERE, Cathy POLITO, Florence SMEULDERS, MM : Michel DELVAUX, Francis LAMBINET, Gilles MICHEL.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme Stéphanie SCHOUMAKER à Mme Cathy POLITO; MM : Pascal LATHUIN à Mme Florence SMEULDERS, Jean-Pierre LOUIS à M. Michel DELVAUX, Laurent RENAUX à M. Dominique DERUISSEAUX.

Absent :

M. Sébastien GIRARD

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 10/07/2017

Date d'affichage : 10/07/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DES ARDENNES

le : 19/07/2017

et publication ou notification

du : 19/07/2017

A été nommé(e) secrétaire : Madame Florence SMEULDERS

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2017

DURÉE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE DISSIMULATION - 2017-023

AVENANT À L'ARRÊTÉ DE RÉGIE - 2017-024

REMBOURSEMENT LOCATION SALLE + SÉJOUR ALSH - 2017-025

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES SARTS - 2017-026

AVENANT AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL - 2017-027

APPROBATION DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2017

Le Conseil Municipal approuve unanimement le compte rendu de la séance du 12 juin 2017

DURÉE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE DISSIMULATION réf : 2017-023

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir en une seule fois les travaux suivants :

- Extension des réseaux de Communications Electroniques Ruelle des Prés : 2 327.08 €
- Extension des réseaux de Communications Electroniques Ruelle des Prés : 600.00 €
- Extension des réseaux électriques Ruelle des Prés : 680.00 €
- Dissimulation FDEA Rue de la Barrière : 9 986.00 €
- Compteur forain place de l'Eglise : 2 906.11 €

AVENANT À L'ARRÊTÉ DE RÉGIE réf : 2017-024

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications suivantes:

Article 1:

Le Régisseur pourra percevoir :

- les produits émanant des concessions au cimetière et au columbarium de Gespunsart
- les dons émanant des particuliers (mariages...)

Les modes de perception autorisés sont précisés comme suit:

* numéraire

*chèques bancaires, postaux ou assimilés

REMBOURSEMENT LOCATION SALLE + SÉJOUR ALSH réf : 2017-025

Suite à deux cas de force majeure, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité:

- le remboursemen d'arrhes soit la somme de 190 euros versée par un administré (Madame PATA) pour la location de la salle des fêtes.
- le remboursement du séjour ALSH soit la somme de 110 euros versée par un administré (Monsieur SURY) pour la participation au centre aéré de sa fille Lola.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES SARTS réf : 2017-026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les ajouts suivants:

CHAPITRE III - CONDITIONS D'EXPLOITATION

A) Abattage

Tous les bois marqués d'une griffe verticale sur le tronc sont des réserves et ne doivent pas être coupés.

B) Façonnage

Il est désormais obligatoire de façonner le bois en 1,20 mètre maximum

Interdiction de circuler dans le lot et de rassembler les perches avec un engin.

D) Débardage:

La vidange des stères doit s'effectuer sur un sol porteur (interdit sur sol détrempé)

F) Responsabilité

Tout affouagiste doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile. Il est obligatoire de suivre la réglementation qui impose le port de protections individuelles. Le concessionnaire étant considéré comme acheteur de bois sur pied, la responsabilité de la commune n'est pas engagée en cas d'accident.

AVENANT AU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL réf : 2017-027

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de prolonger d'un an (soit jusqu'au 1er septembre 2018) le Projet Éducatif Territorial.

Séance levée à: 19h30

En mairie, le 18 juillet 2017

Le Maire

Dominique DERUISSEAUX

